

RECAPITULATIF DES CRITERES D'EVALUATION ET CONSEILS AUX ECOLES ET AUX ETABLISSEMENTS.

LABELLISATION TYPE B (territoire éducatif) – 2025-2026

Critères type B : Territoire engagé	Critères type B : Territoire apprenant	Critères Type B : Territoire durable
1 PRÉREQUIS : au moins deux structures du territoire éducatif sont labellisées (si le territoire ne comprend que deux structures scolaires, l'une des deux est labellisée et son label est encore valide). 2 Un diagnostic global et des recommandations sont dressés par les Directeurs d'école et/ou Chefs d'établissement et leurs comités d'EDD. 3.2 La démarche fait l'objet de la création d'un comité de l'EDD de territoire. 3.3 Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements. 4 Les collectivités territoriales concernées sont engagées. Remarque : La communication et l'évaluation ne sont pas un attendu dans le niveau « Territoire engagé ».	1 PRÉREQUIS : Au moins la moitié des structures scolaires sont labellisées E3D sur le territoire et leur label est en cours de validité. 2 Le comité de l'EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions d'EDD. 3 Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire. 4 Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degré, se mettent en place de façon coordonnée. 5 La formation à l'EDD des personnels du territoire se met en place progressivement. 6 Les éco délégués des différent(e)s écoles/établissements travaillent ensemble régulièrement. 7 Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement. Remarque : L'évaluation est implicite dans le dossier. De ce fait elle doit apparaître au moins une fois dans le dossier.	1-PRÉREQUIS : le territoire éducatif demandant le label niveau 3 est déjà labellisé territoire éducatif niveau 2 (« territoire apprenant ») et son label de territoire niveau 2 est en cours de validité. 2 Une stratégie de pérennisation de la démarche est établie avec les partenaires institutionnels locaux. 3 Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire (en lien avec des ODD). 4 Le territoire éducatif durable propose un parcours d'EDD de l'élève, coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée. 5 Les éco-délégués des écoles et des établissements du territoire éducatif durable sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement. 6 Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire éducatif durable permet de l'identifier comme un territoire contribuant au développement durable. 7 Une éthique du développement durable sur le territoire éducatif durable se met en place par exemple sous la forme de l'adhésion à une charte. Remarques : Pilotage et implication de la communauté éducative sont implicites. De ce fait ils doivent apparaître au moins une fois dans le dossier. Communication et évaluation sont implicites dans le dossier. De ce fait ils doivent apparaître au moins une fois dans le dossier.

LEGENDE :

- Pilotage et implication de la communauté éducative :
- Continuité entre les enseignements, la vie scolaire et la gestion de l'école/établissement :
- Ouverture sur l'extérieur et partenariats :
- Communication et évaluation :
- Ethique du développement durable